



# NON À AVS 21



## • Voici trois bonnes raisons de dire NON à AVS 21 •

### TRAVAILLER PLUS, RECEVOIR MOINS

L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans équivaut à une baisse de rentes de 1200 francs par an en moyenne.

### UN ÉCART DE RENTE INJUSTE

Les femmes touchent déjà un tiers de moins à la retraite que les hommes.

### HAUSSE DE L'ÂGE DE LA RETRAITE POUR TOUT LE MONDE

AVS 21, ce n'est que le début. La retraite à 67 ans pour tout le monde et de nouvelles baisses dans le 2<sup>e</sup> pilier sont déjà prévues.

## • Plus d'informations sur [www.rentes-des-femmes.ch](http://www.rentes-des-femmes.ch) •

### SIGNEZ LE RÉFÉRENDUM MAINTENANT

Publiée dans la Feuille fédérale le 28.12.2021

Référendum contre la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21). Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21) soit soumise au vote du peuple

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'art. 281 respectivement l'art. 282 du Code pénal.

N° postal :		Commune politique :		Canton :	
N°	Nom et Prénom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					

Contrôle (laisser en blanc)

Expiration du délai référendaire : 7 avril 2022

Le comité du référendum se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.

Le/la fonctionnaire soussigné/e certifie que les \_\_ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/la fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)

Sceau

Lieu

Date

Signature manuscrite

Fonction officielle

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée rapidement à la **Société Pédagogique Genevoise (SPG)**, au plus tard le 15 mars 2022 :  
**SPG – Société Pédagogique Genevoise · 14, bvd Georges-Favon · 1204 Genève**

• **NON À LA HAUSSE DE L'ÂGE DE LA RETRAITE DES FEMMES**

• **NON À LA HAUSSE DE LA TVA**

• **NON À UNE FLEXIBILISATION DU DÉPART À LA RETRAITE JUSQU'À 70 ANS POUR TOUT LE MONDE**



**AVS 21 prévoit le relèvement de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans, ainsi qu'une flexibilisation du départ à la retraite jusqu'à 70 ans pour tout le monde. C'est une attaque frontale contre toutes les retraites, tout particulièrement celles des femmes!**

#### **UN COUP DE MASSUE SUR DES RENTES DÉJÀ INSUFFISANTES**

Les retraites sont déjà insuffisantes pour beaucoup d'assuré-e-s. Contrairement à ce que prévoit la Constitution, l'AVS ne couvre pas les besoins vitaux. Au lieu de revaloriser les rentes pour répondre aux besoins des assuré-e-s, la droite au Parlement fédéral péjore la situation des femmes et de la majorité des salarié-e-s.

#### **UNE RÉFORME SUR LE DOS DES FEMMES**

Cette réforme inacceptable se fera sur le dos des femmes, qui porteront à elles seules 10 milliards d'économie, en subissant une baisse annuelle de CHF 1200 de leurs rentes. Or, elles subissent déjà une triple peine, en exerçant la majeure partie du travail non rémunéré, en percevant des salaires et des rentes inférieurs à ceux des hommes et étant nombreuses à exercer

des professions pénibles (vente, hôpitaux, EMS, institutions pour personnes handicapées, crèches et accueil de la petite enfance, etc.).

#### **LA RETRAITE À 70 ANS?**

AVS 21 prévoit de flexibiliser les retraites entre 62 et 70 ans. Les personnes fortunées partent aujourd'hui bien souvent à la retraite à 60 ans avec des rentes de 2<sup>e</sup> pilier deux fois plus élevées que celles des autres assuré-e-s qui seront obligé-e-s de travailler plus longtemps alors même que leur espérance de vie et surtout, d'espérance de vie en bonne santé sont plus courtes (- 4 ans et - 20%).

#### **UNE AUGMENTATION DE LA TVA ANTISOCIALE**

L'augmentation de 0,4 points de la TVA constitue elle aussi une mesure antisociale, car elle pénalise de façon disproportionnée les petits revenus.

#### **AVS 21, UNE ÉTAPE AVANT D'AUTRES ATTAQUES**

Un très net refus de cette réforme est également importante pour bloquer les réformes futures, à savoir LPP 21 et l'initiative PLR pour la retraite à 66 ans!

#### **NON À UNE RÉFORME SUR LE DOS DES FEMMES ET DE TOUS LES BAS SALAIRES**

AVS 21 va donc contraindre des assuré-e-s qui n'en peuvent plus bien avant 60 ans à continuer un travail qui les use. AVS 21 leur vole des années de retraite dont elles et ils pourraient profiter en étant en bonne santé, au profit des plus riches qui vivent plus longtemps et qui ne veulent pas déboursier un centime de plus pour cette assurance sociale.

